

Appel à Projets UCA^{JEDI} 2018

« Partenariat »

Cadre de l'Appel à Projets

L'Appel à Projet UCA^{JEDI} 2018 « Partenariat » a pour objectif de faciliter les partenariats entre les mondes académique et industriel pour l'innovation et la R&D.

Les projets financés par cet appel devront être portés conjointement par deux partenaires : un académique et un industriel.

Cet appel présente le choix entre deux options pour les projets déposés, dont les spécificités sont détaillées plus bas :

1. Innovation
2. Recherche et Développement (R&D)

La durée des projets financés peut aller jusqu'à 2 ans.

Un rapport d'avancement est attendu à la fin de chaque année, ainsi qu'un rapport final à la terminaison du projet.

Innovation

Cette option de l'appel a pour but de financer des actions permettant de développer de manière partenariale la transformation d'une preuve de concept ou d'un prototype opérationnel de laboratoire en une technologie clé pour l'entreprise partenaire, une solution technique ou une solution d'usage, avec des actifs de propriété intellectuelle¹, transférable au sein de l'entreprise partenaire.

L'objectif attendu du projet correspond au passage d'un niveau de maturation correspondant à la formulation ou à la preuve du concept vers un niveau de validation technologique ou d'un démonstrateur opérationnel en environnement simulé ou expérimental. Pour les domaines où cela est pertinent, cela correspond à un objectif de passage de TRL² 2-4 vers TRL 5-6.

Cela inclut également l'innovation d'usage.

Les moyens pour la réalisation des objectifs sont a priori du type ingénierie pouvant être éventuellement complétés par un post-doc.

R&D

Cette option de l'appel a pour but de financer des projets collaboratifs de recherche et développement menés par une équipe composée par au moins un partenaire académique et un partenaire industriel. L'initiative de l'action (problématique de recherche, modalités de la collaboration, etc.) peut venir aussi bien de l'entreprise que du laboratoire mais la construction du projet est conjointe

L'objectif est de favoriser une recherche partenariale durable, permettant un décloisonnement entre la culture d'entreprise et la culture de laboratoire, notamment à

¹ Exemples d'actifs : brevet, dessin, marque, nom de domaine, logiciel, base de données, savoir-faire, ...

² Technology Readiness Level : voir http://en.wikipedia.org/wiki/Technology_readiness_level et <http://www.cea.fr/multimedia/Documents/infographies/Defis-du-CEA-infographie-echelle-trl.pdf>

travers le recrutement de post-doctorants ou de doctorants voire de stagiaires accompagnés ou pas de recrutement d'ingénieurs. Dans cette option il y a conjointement élaboration de connaissances nouvelles et de technologies associés. Pour les domaines où cela est pertinent, cela correspond à un objectif de passage de TRL³ 1-2 vers TRL 3-4.

Les livrables attendus sont :

- Le développement de nouvelles connaissances théoriques ou méthodes diffusables par le chercheur (publications) ;
- La production de résultats utilisables pour l'entreprise pouvant être des premiers actifs de propriété intellectuelle (brevets, logiciels, données, ...) ou en vue innovation d'usage.

Eligibilité

Le projet doit être co-porté conjointement par:

- un co-porteur personnel de l'un des membres ou partenaires d'UCA et relevant du Périodex scientifique d'UCA^{JEDI} ;
- un co-porteur personnel identifié et agissant au nom d'une entreprise ou d'un cluster d'entreprises.

Le projet doit être obligatoirement co-financé par le partenaire industriel et le budget consolidé du projet doit faire apparaître explicitement la contribution des partenaires. Par contribution consolidée, il faut comprendre : contribution financière directe et en personnel, accès à des plates-formes matérielles ou logicielles, bases de données, etc.

Le nombre total des entités partenaires, en plus de celles des co-porteurs, n'est pas limité.

Critères d'évaluation

Les réponses à l'AAP seront évaluées sur les critères suivants :

- Impact du projet sur :
 - l'activité économique et la croissance des partenaires industriels,
 - l'activité de recherche des partenaires académiques,
 - la visibilité et l'impact sur la notoriété d'UCA,
 - l'effet de levier sur des financements complémentaires et ultérieurs,
 - les perspectives de partenariat à long terme,
- Implémentation du projet :
 - crédibilité et réalisme du programme de développement, analyse des risques et scénario alternatif,
 - structuration en lots, tâches et livrables,
 - montage financier, apport d'UCA^{JEDI} et du partenaire industriel et financement complémentaire de tiers (membre ou partenaire d'UCA, Région, ANR, H2020, ...), cohérence par rapport au programme de développement,
 - traçabilité et schéma d'exploitation de la Propriété Intellectuelle des connaissances antérieures et des connaissances générées,

³Technology Readiness Level : voir http://en.wikipedia.org/wiki/Technology_readiness_level et <http://www.cea.fr/multimedia/Documents/infographies/Defis-du-CEA-infographie-echelle-trl.pdf>

- gouvernance du projet,
- pertinence et qualité des livrables en vue du transfert dans l'entreprise et du marché,
- Lien avec les structures UCA^{JEDI} (Académies, Centres de référence, MSI, CVIP)
- Ancrage sur le territoire :
 - Aspect structurant sur une filière ou un écosystème.
 - Aspect transformant sur les partenaires académiques.

Financement

Les frais éligibles à un financement UCA^{JEDI} sont les frais additionnels nécessaires à la réalisation du projet :

- Ressources humaines : stagiaires, ingénieurs, doctorants, post-doctorants...;
- Ressources matérielles : petits équipements (< 4K€), équipements si mutualisés sur une plate-forme, consommables ;
- Sous-traitance si nécessaire à la réalisation du projet.

Sauf exception, les frais éligibles seront payés directement par UCA (salaires des embauches, factures) sans convention de reversement vers les partenaires bénéficiaires.

Le partenaire industriel pourra soit verser sa contribution à UCA, soit financer directement sa part des ressources humaines et matérielles.

Le financement maximal de UCA^{JEDI} pour un projet sera de 50 K€.

Procédure de soumission

Le projet doit être décrit dans un document rédigé en français ou en anglais, dont la structure attendue est présentée dans le document « AAP-20018-Partenariat-modele.rtf » téléchargeable sur la plate-forme de dépôt UCA^{JEDI}.

Le document de description du projet doit être envoyé au format PDF à l'adresse mail aap2018-innov@univ-cotedazur.fr

Il doit être visé par le responsable de l'établissement du porteur académique et le responsable de la structure du co-porteur industriel.

Procédure de sélection

Les projets déposés seront examinés par la Commission UCA Innovation (CUIV) qui se réunit tous les 2 mois, qui émettra un avis pour prise de décision par le Bureau d'UCA Jedi.

Les membres de cette commission signent un accord de confidentialité garantissant la non divulgation des projets examinés, et baseront leur évaluation sur les critères listés ci-dessus.

Dispositif d'aide au montage des projets

UCA^{JEDI} met en place un dispositif d'aide au montage des projets qui peut être saisi à l'adresse mail aap2018-innov@univ-cotedazur.fr